

---

Renvoi au comité de division de l'adresse de la commune de Saint-Elier (Eure) qui se plaint de ce que l'administration du district d'Evreux a été transférée à Vernon, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de division de l'adresse de la commune de Saint-Elier (Eure) qui se plaint de ce que l'administration du district d'Evreux a été transférée à Vernon, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 517-518;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27303\\_t1\\_0517\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27303_t1_0517_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gnons nos hommages à ceux de la République entière sur vos travaux qui ont plusieurs fois sauvé la patrie. L'opinion bien prononcée de tous les points de la République vous dit de rester à votre poste. Continuez de faire voler le char de la révolution et de pulvériser tous nos ennemis. Les vertus mises à l'ordre du jour, les brillants succès remportés par nos armées, nous font présager que bientôt les tyrans dans leur rage impuissante se sentiront trop heureux de recevoir la loi du vainqueur républicain, que bientôt tous les français égaux et confondus en une seule famille goûteront les fruits de vos glorieux travaux, que bientôt renaîtra parmi nous cet âge d'or qui fit autrefois le bonheur du genre humain.

Vive la République, vive la Montagne, périsse toute faction scélérate qui chercherait à neutraliser la puissance de la vertu publique ».

MARISY, FORNIER, PLANE, ESCANDE, DOMERT, DURAND, VALADE, MIQUEL, MATATERRE (secrét. gén.).

## 4

La Société populaire de Cherbourg, département de la Manche, fait part à la Convention nationale que le 30 germinal, le représentant du peuple Pomme a effectué, dans cette commune, l'embrigadement de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de la République. Cette journée ou plutôt cette fête, disent les membres de cette Société, a produit sur nous la plus douce sensation. Ils donnent tous les détails de cette fête, et terminent par féliciter la Convention sur ses travaux, ils l'invitent de rester à son poste, et répondent sur leur tête du sort de la commune qu'ils habitent.

Mention honorable, insertion au bulletin en entier, renvoi au Comité d'instruction publique (1).

[Cherbourg, s.d.] (2).

Hier, dans notre commune, le représentant du peuple Pomme a effectué l'embrigadement de la deuxième demi-brigade d'infanterie de la République. Cette journée, ou plutôt cete fête nationale, a produit sur nous la plus délicieuse sensation. Le temps était superbe; il semblait que, d'accord avec nous, l'Auteur de la nature voulait contribuer à la rendre encore plus majestueuse.

Trois mille héros se sont rassemblés dans le chantier, local vaste, situé sur le bord de la mer. Bientôt a paru le montagnard Pomme entouré d'une députation de la Société populaire. Son arrivée a été annoncée par les cris mille fois répétés de *Vive la République ! Périssent les traîtres et les conspirateurs !*

On a formé un bataillon carré, au milieu duquel les drapeaux des trois corps ont été entrelacés pour ne former qu'un même faisceau. Au premier signal, le silence le plus imposant a

régné; et Pomme, empruntant alors la voix de la vérité, a péroré les citoyens soldats; son langage expressif a électrisé toutes les âmes; pas un mot, pas une phrase de sa vertueuse morale n'a été perdue. Il a prêché les avantages du nouveau gouvernement, la nécessité urgente de faire disparaître tout ce qui portait les traces de l'ancien régime.

Il a démontré les avantages de la discipline qui, seule dans les camps, peut assurer l'ordre et est le gage infailible de la victoire; il a vanté les services que nos généreux guerriers rendront à la patrie en forçant les tyrans de reconnaître la souveraineté du peuple; il a vanté les avantages d'une douce fraternité, dont les liens doivent bientôt embrasser tous les amis de la liberté.

Ce discours simple, mais puisé dans la nature, a produit un enthousiasme tel, que bientôt les citoyens se sont confondus, se sont mutuellement serrés dans leurs bras, en jurant un entier dévouement à la Convention nationale.

Cette scène atendrissante et sublime a produit le meilleur effet; elle a vivement ému tous les citoyens et les défenseurs de la patrie qui ont prouvé combien ils aiment et respectent la Convention nationale.

Peu d'instant après Pomme a donné de nouveaux ordres : l'embrigadement s'est opéré sans que le moindre murmure, sans que le moindre reproche soit sorti de la bouche des enfans de la liberté. Les Anglais qui, depuis quelques jours croisent devant notre port, ont pu être témoins de ce dévouement sacré; les vents ont pu faire retentir jusqu'à leurs bords la haine éternelle que nous avons vouée à leur exécration gouvernement; ils ont pu entendre nos transports, nos sermons de vivre ou mourir pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

Une farandole a terminé cette intéressante scène; tous les officiers, tous les soldats des différens bataillons n'ont plus formé qu'un seul faisceau inexpugnable pour les lâches ennemis qu'ils auront à combattre.

Persuadés, citoyens représentans, que les détails de cette fête vous feront beaucoup de plaisir, nous avons cru de notre devoir de vous en faire part.

Continuez vos travaux sublimes; terrassez et comprimez les conspirateurs; qu'ils pâlissent devant la statue de la vertu, que vous avez élevée sur les débris de l'intrigue et de la scélératesse.

Pour nous, fermes dans nos principes, nous vous jurons de répondre sur notre tête, du sort de la commune que nous habitons; jamais elle ne sera la proie des insulaires; jamais les fils d'Albion ne la souilleront de leur présence. Nous sommes français; la mort n'a rien qui nous étonne; mais, au mot seul d'esclavage, il n'est aucun de nous qui ne frémissse d'indignation, et qui ne préférât de perdre mille fois la vie, avant de se prosterner devant les satellites des tyrans.

## 5

Les citoyens de la commune de Saint-Elier, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur tous ses immortels travaux. Ils se plaignent de ce que l'administration du district d'Evreux a été transporté à Vernon; ils disent que, si la commune d'Evreux s'est

(1) P.V., XXXVIII, 41. M.U., XL, 153; Ann. R.F., n<sup>o</sup> 174; J. *Matin*, n<sup>o</sup> 671 (sic); J. *Lois*, n<sup>o</sup> 602; *Mon.*, XX, 548; J. *Fr.*, n<sup>o</sup> 606.

(2) B<sup>in</sup>, 8 prair.; *Débats*, n<sup>o</sup> 616, p. 117; voir aussi F<sup>17</sup> 1010<sup>c</sup>, pl. 2, p. 3246.

rendue coupable envers la patrie, celles qui lui sont restées fidèles n'en doivent pas porter la peine. Ils concluent à ce que leur district soit remis à Evreux, qui est à portée de toutes les communes qui en font partie.

Renvoi aux Comité de division et de salut public (1).

## 6

La municipalité de Tanlay, district de Tonnerre, département de l'Yonne, annonce à la Convention que l'église de cette commune a été érigée en temple de la Raison, et que le presbytère servira à loger l'instituteur proposé à l'Instruction des enfans.

Elle félicite la Convention sur l'activité avec laquelle elle a déjoué les complots tramés contre la liberté, et l'invite à rester à son poste.

Insertion au bulletin (2).

[Extrait de la séance du 14 germ. II] (3).

Séance ordinaire et publique tenue par les citoyens Jacques Petit, Edme Huillier, Charles Roguier, Pierre Goux, Louis Bessonnat, officiers municipaux, Jacques Marquis, François Michel Regnard, Michel Moine, et Nicolas Marquis, notables. En présence du citoyen Jean Baptiste Moreau, président, Charles Marquis, Louis Lucas, Pierre Goux le jeune, membres du Comité de surveillance, et Louis Marquis, secrétaire dudit Comité de surveillance.

Un membre a dit : « Citoyens, les membres du Comité de surveillance de cette commune, vous ont fait passer expédition d'une délibération en date du 21 ventôse dernier, portant qu'il faut ériger l'église de ce lieu en temple de la Raison, et ne reconnoître d'autre culte que celui de la philosophie et de la raison ».

L'officier municipal substituant l'agent national entendu et les opinions prises,

Le conseil général, en se concertant avec les membres du Comité de surveillance, considérant qu'il ne doit y avoir dans une République, d'autre religion dominante que la religion républicaine,

En conséquence, nous membres du Comité et conseil général, considérant enfin qu'elles ont envoyés les cloches, argenterie et cuivre de la cy-devant église, et icelle, érigée en temple de la Raison, et le presbytère pour loger l'instituteur pour instruire nos enfans sous la foy républicaine, et qu'ils feront passer sous bref délai, les ornements et hochets de la superstition, et qu'ils enverront aussy sous bref délai la balustrade ainsy que la croix de fer qui se trouveront, pour faire des bayonnettes pour nos braves défenseurs, afin de les aider à exterminer les derniers tyrans; en criant vive la République, vive la sainte Montagne, et en invitant tous nos représentans à rester à leur poste, jusqu'à ce que l'ouvrage infatigable de nos dignes représentans soit achevé;

(1) P.V., XXXVIII, 42. B<sup>m</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVIII, 42.

(3) C 306, pl. 1153, p. 22. Transmis à la Conv. le 28 germ.

en bénissant la Convention nationale sur ce qu'elle a déjoué les complots perfides des scélérats et des traîtres et d'avoir sauvé le peuple français, et ont, les membres du Comité de surveillance, signé avec le conseil général et les officiers municipaux,

Arrêté qu'expéditions du présent seront envoyées l'une à la Convention nationale et l'autre à l'administration du district de Tonnerre, sous 24 heures, et qu'une 3<sup>e</sup> sera délivrée au cy-devant curé.

Signé sur le registre J.B<sup>te</sup> Moreau (présid.), C. Marquis, L. Lucas, P. Goux, L. Marquis (secrét.), M. Moine, J. Marquis, F. Regnard, N. Marquis (notables), J. Petit, C. Roguier, E. Huillier, P. Goux, L. Bessonnat (officiers municipaux), et L. Marquis (secrét. greffier).

P.c.c. : L. MARQUIS, le 15 germ.

## 7

Les membres de la Société populaire de Champignelles, département de l'Yonne, applaudissent aux mesures dont s'est servie la Convention nationale pour déjouer les attentats projetés contre la souveraineté du peuple; ils demandent la punition exemplaire de tous les traîtres.

Ils invitent la Convention à rester à son poste, et l'instruisent qu'ils n'ont plus d'autre culte que celui de la Raison et des vertus républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Champignelles, 5 flor. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Les sans-culottes composant la Société populaire et fraternelle des amis républicains séante à Champignelles, profondément indignés des nouveaux attentats projetés contre la souveraineté du peuple, applaudissent aux mesures énergiques qui les ont déjoués.

Sentinelles vigilantes de la liberté comme du bonheur du peuple, ne cessez pas d'en être la défense et l'appui; Montagne sublime, continue de lancer les volcans qui consomment la tyrannie et ses partisans.

Périssent les traîtres et les frippons, quand la vertu, la franchise et la probité sont à l'ordre du jour, nul scélérat ne doit respirer l'air pur de la liberté : que tous les traîtres périssent, que les masques tombent, et que notre patrie épurée offre à tous les peuples de la terre, l'exemple des vertus naturelles et ingénues. »

Représentans restez à votre poste : le salut du peuple est dans vos mains; pleins de confiance en votre sagesse, nous nous ferons constamment un devoir de suivre l'impulsion que vous nous avez donnée; et la République, et les vertus républicaines ne sont-elles pas le but de vos travaux et l'objet de nos desirs? Mais nous sommes persuadés qu'il ne peut exister de vertus dans ceux qui ne reconnoissent pas l'Être suprême : nous croyons que le culte le

(1) P.V., XXXVIII, 43. Ann. R.F., n° 175.

(2) C 306, pl. 1153, p. 23.